

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 40 (1969)

Heft: 1

Artikel: Le congrès sur les résidences secondes de Royaumont

Autor: Faivre, Marcel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825119>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ce cours pourrait avoir lieu à fin mars début avril. Il réunira, notamment, un sociologue, un anthropologue, un agronome, un biologiste, un spécialiste en matière de calculatrices électroniques, etc.

M. Albisetti, chef de l'Office cantonal d'urbanisme, félicita la Commission d'aménagement de l'ADIJ de son travail et énuméra un certain nombre de tâches pour lesquelles la commission et l'Office cantonal pourront continuer de collaborer utilement.

Enfin, M. André Denis, professeur à l'Ecole cantonale de Porrentruy, présenta en avant-première quelques aspects d'une captivante étude sur les mouvements migratoires de la population des districts du Jura. Cette étude démographique, menée par des spécialistes genevois, a été réalisée avec les moyens les plus modernes offerts par l'électronique et elle sera prochainement publiée. Elle constituera pour le Jura et le canton une mine de renseignements du plus haut intérêt. ADIJ

Le congrès sur les résidences secondes¹ de Royaumont

**par Marcel FAIVRE,
président de la Commission d'aménagement de l'ADIJ**

Royaumont est situé à une trentaine de kilomètres de Paris. La capitale y a établi un haut lieu de culture séparé de la triste banlieue du nord par des espaces verts et de culture. Il faut dire que cette abbaye cistercienne, fondée par saint Louis en 1228, s'y prête admirablement. Elle subit les marques du passage des civilisations, singulièrement au XVIII^e siècle. La première guerre mondiale en fit un hôpital militaire pour les soldats anglais. Les réminiscences de ce passé récent sont encore empreintes dans les règles du lieu. Ainsi, le majordome nous accueille avec l'accent, la courtoisie sérieuse et tout le savoir-vivre des gens de la reine Elisabeth. Le calme, la dignité et la discipline sont de règle. Rien ne presse, mais le service des repas en commun ne doit subir aucun retard. La cloche d'appel retentit deux fois en l'espace d'un quart d'heure. On ne saurait transgresser sa loi sans se sentir mal à l'aise. La discipline est naturelle dans ces lieux marqués de la règle monacale.

Si l'église du XIII^e siècle n'est plus que ruine majestueuse, le palais abbatial subsiste. On y mange, on y dort, mais, surtout, on y pense.

C'est dans la salle Gaston Berger qu'avaient lieu les grandes réunions du colloque. Les commissions, quant à elles, travaillaient dans

¹ Le terme de « résidence seconde » tend à s'imposer dans les milieux spécialisés à la place de « résidence secondaire ».

différentes salles, voire en plein air, dans le parc bien soigné, sous les platanes dorés par le soleil d'automne.

Détail de circonstances qui justifie bien l'action « d'aménagement et nature », organisatrice de ces rencontres, l'eau des canaux et des pièces d'eau entourant et agrémentant les jardins est outrageusement polluée. Elle est sale, moussue, huileuse, nauséabonde. Il n'y a plus de sources ou de puits d'eau pure dans ce sol. En créant son œuvre, l'homme a tout sali. Ce fut d'ailleurs le thème majeur de ces jours de réflexion, l'impact de la résidence seconde sur la nature et dans les sites.

Lors de ce congrès présidé magistralement par M. le ministre E. Claudius Petit, le niveau de réflexion se devait de planer au-dessus de la médiocrité.

Mais dans un colloque, tout le monde parle, ou du moins, c'est la règle.

De ce fait, on ne peut éviter les radoteurs, ceux qui se manifestent pour se manifester. On représente quelque chose et, à ce titre, on se doit d'intervenir pour le dire ; surtout si la presse et la radio sont présentes.

Dans les commissions, par contre, les passions se déchaînent plus intensément. On est plus vrai, on est plus sérieux. Passé les premiers affrontements, les situations se clarifient ; on cherche un aboutissement. Il est forcément hâtif — en deux jours, on ne résout pas ce qui fut négligé pendant des décennies. Ce qui compte, enfin, n'est-ce pas l'effort de réflexion qui est à accomplir par chacun ?

Mais voyons quel fut l'objet des débats.

* * *

Posé par la France, il fallait bien définir ce qu'était le problème de la maison secondaire pour ce pays.

La somme des interventions dans ce premier stade n'a rien apporté à la clarté sur le champ exploré. On affirme, on conteste, on infirme et on aboutit à la confusion. Les bases et les termes ne sont pas définis. Mais les idées sont séduisantes, la forme d'expression brillante, rarement médiocre.

Dans l'avalanche des documents, des citations, retenons d'abord quelques chiffres.

Il se construit environ 30 000 résidences secondes par année en France et le phénomène va en s'accentuant, dit-on.

En 1954, on estime qu'il y avait moins de 500 000 résidences secondes. Mais on en prévoit deux millions en 1970.

En examinant ces quelques chiffres, on se rend compte que la concordance est difficile à établir.

Si l'on a construit en moyenne depuis quatorze ans, soit depuis 1954, 30 000 résidences secondes par an, il devrait y en avoir aujourd'hui 420 000 à ajouter aux 500 000 existantes à cette époque. Pour atteindre les deux millions, il faudrait construire ou affecter plus d'un million de résidences secondes jusqu'en 1970. Cela surprend.

Cependant, il faut considérer que l'apport n'est pas fait que de résidences nouvelles. Il y a l'affectation des logements ruraux à prendre en considération. Ici, les chiffres ne sont pas suffisamment connus. On parle de 200 000 affectations annuellement.

Mais on peut admettre que le nombre de ces gîtes ira en diminuant à l'avenir. Pour certaines régions, la saturation est atteinte. Autrement dit, le caractère rural passe petit à petit à un nouveau caractère, celui de milieu touristique. Cela ne va pas sans problèmes de cohabitation, qu'ils soient financiers ou psychologiques. On est mal préparé pour aborder cette mutation.

Mais il faut avouer que les statistiques ou les études faites dans ce domaine sont loin d'être suffisantes quand elles ne sont pas contradictoires. Elles ont été faites par différentes institutions, et les méthodes, les critères d'appréciation sont multiples. A ce titre, le phénomène surprend. Mal connu et pourtant indiscutablement d'importance nationale, il mérite bien que l'on s'en occupe.

Il faut dire que l'investigation dans ce domaine est difficile, d'autant plus à l'échelon d'un grand pays. Par exemple, l'inventaire se heurte à des critères d'appréciation tels que ceux-ci : Faut-il prendre en considération tous les cabanons, huttes en bois ou en dur, qui prolifèrent dans l'anarchie ? Faut-il inclure les logements échangés entre parents ou connaissances ou encore les parties de logements où l'on se serra pour accueillir toutes catégories de vacanciers de fin de semaine ou de l'année ? Que devient la caravane fixée à l'année ou bétonnée ? Autant de formes de résidences secondes qui n'ajoutent rien à la précision des bases de dénombrement.

Puis, il y a les logements loués dans des ensembles spécifiques ou à fonctions multiples. Quelles différences établir entre l'hôtellerie traditionnelle ou nouvelle et la qualité des résidences secondes ? Faut-il comprendre cette nouvelle forme d'habitat en fort développement qu'est le yachting ?

Les définitions varient suivant les pays et les spécialistes. La coordination sur ce sujet n'est pas assurée.

Enfin, une autre notion se dégage encore des analyses faites par des spécialistes du marché immobilier. C'est la résidence tertiaire. Celle-ci apparaît être la résidence de vacances par opposition à la résidence de fin de semaine. Elle peut également avoir la forme d'une résidence que l'on se réserve pour la retraite. Les Anglais ont parlé de résidences dans ce sens aux Bahamas ou en Espagne.

Le tableau N° 1 montre un essai de typologie de l'habitat de loisir. On y remarque en particulier que le permis de bâtir n'est pas nécessaire pour toute résidence seconde. Cela ne facilite pas l'application des règles d'esthétique et d'urbanisme que l'on tente d'instaurer en France.

Typologie de l'habitat de loisir

Toute classification des différentes formes d'habitat de loisir présente des difficultés du fait de la multiplicité des critères qui pourraient être retenus.

Mode d'hébergement	Type d'habitat	Bâtiment ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire	Bâtiment pour lequel le permis de construire n'est pas toujours nécessaire	Non bâti
INDIVIDUEL		<ul style="list-style-type: none"> — « résidence secondaire » (maison individuelle) — appartement en copropriété — vente en « espace-temps » 	<ul style="list-style-type: none"> — maisonnettes, abris de jardin, bungalows en général en propriété 	<ul style="list-style-type: none"> — « mobil home » — caravanes résidentielles fixes — caravaning et camping sauvages — yachting
COLLECTIF à but lucratif		<ul style="list-style-type: none"> — hôtellerie — « villages hôtels » de type Club européen de tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> — villages bungalows de type Club Méditerranée 	<ul style="list-style-type: none"> — terrain de camping et caravaning — « villages clubs » en toile
Collectif dit : « TOURISME SOCIAL »		<ul style="list-style-type: none"> — maisons familiales de vacances — gîtes ruraux, communaux, familiaux et touristiques — auberges rurales — auberges de jeunesse — refuges de montagne — villages de vacances famille (en dur) 	<ul style="list-style-type: none"> — villages vacances bungalows 	<ul style="list-style-type: none"> — villages de toile de type VVF

L'habitant de la résidence seconde

L'habitant de la résidence seconde n'est autre que le produit de ce qu'on appelle la civilisation des loisirs. L'élévation du niveau de vie et l'augmentation du nombre des heures de loisirs sont les conditions économiques qui engendrent l'homme de la résidence seconde.

M. Lefebvre a précisé qu'en sociologie urbaine, on distingue trois espèces de temps :

1. le temps libre ou temps de loisirs ;
2. le temps obligé ou temps de travail ;
3. le temps contraint ; par exemple, le temps des déplacements ou celui des formalités bureaucratiques...

A ce sujet, le centre de Vienne des sciences sociales de l'UNESCO et l'INSEE ont fait une enquête sur les budgets-temps. Les chercheurs ont observé que le temps contraint (3) s'accroît rapidement de telle sorte que la diminution du temps travail (2) est contrebalancée par cette croissance du temps contraint.

Ainsi, le temps libre (1) n'augmente pas, même si les journées de travail diminuent. C'est une constatation qui devrait intéresser ceux

que l'aménagement du territoire touche au plus haut point : c'est-à-dire tous les contribuables et en particulier les syndicats, les édiles, les politiciens, les fonctionnaires, les urbanistes responsables.

L'enquête de juin 1967 de l'INSEE nous apprend que les ménages disposant d'au moins une résidence seconde sont au nombre de 2 832 000 et représentent les 18,2 % de l'ensemble des ménages français.

Les utilisateurs se répartissent dans toutes les couches de la population, mais les statistiques démontrent que c'est le niveau de vie qui permet le mieux de devenir locataire, propriétaire ou simplement bénéficiaire de la résidence seconde.

Ainsi, dans le tableau 2, nous constatons que la moitié des ménages au bénéfice, en 1964, d'un revenu annuel de 50 000 fr. et plus disposaient au moins d'une résidence seconde. Tandis que dans la catégorie des revenus de 10 000 à 15 000 fr., 6,3 % des familles disposaient d'une résidence seconde.

Nombre de ménages disposant d'une résidence seconde en octobre 1964

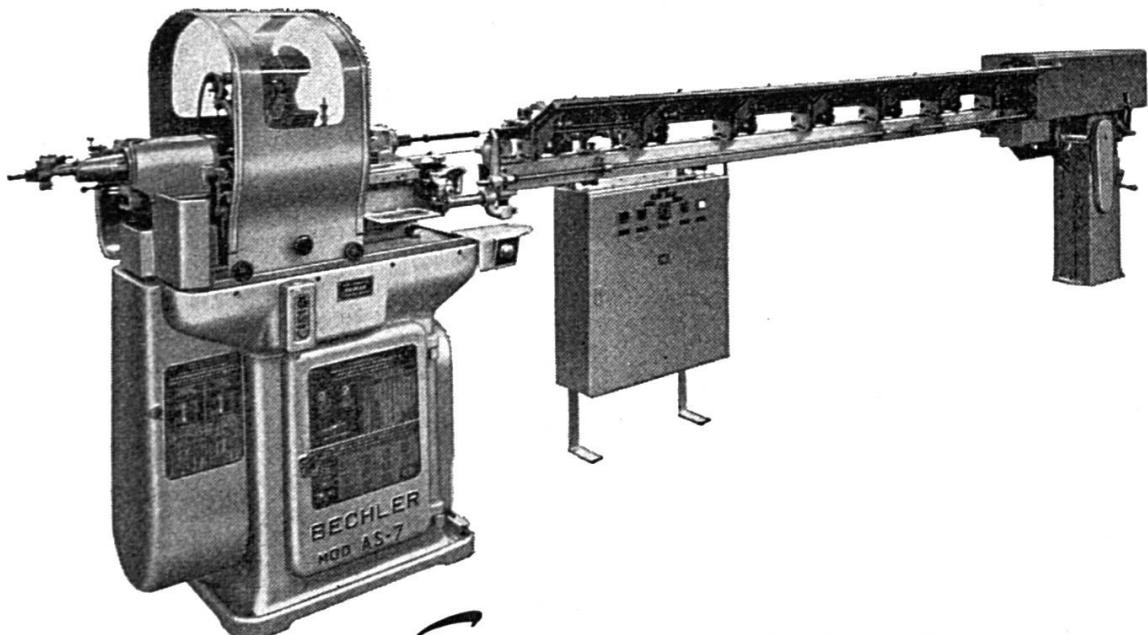
Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage	Nombre en milliers	% de chaque catégorie
Patrons de l'industrie et du commerce	161	12,1
Cadres supérieurs, prof. libérales	189	28,8
Cadres moyens	144	13,8
Employés	108	10,0
Ouvriers	227	5,2
Personnel de service	20	2,0
Revenu annuel déclaré du ménage	Nombre en milliers	% de chaque catégorie
Moins de 6000 fr.	101	2,5
De 10 000 fr. à moins de 15 000 fr.	225	6,3
De 20 000 fr. à moins de 30 000 fr.	195	17,6
De 30 000 fr. à moins de 50 000 fr.	134	27,6
50 000 fr. et plus	52	53,0

Quant aux catégories socio-professionnelles, les différences sont également très importantes, passant de 2,8 % de bénéficiaires pour les salariés et exploitants agricoles à 21,7 % pour les professions libérales et cadres supérieurs.

Augmentez la production de vos tours automatiques

BECHLER

Chargeur automatique MULTIBAR



Savez-vous que...

le chargeur automatique « MULTIBAR », pour tours automatiques BECHLER, offre de nombreux avantages, en particulier :

- Fonctionnement silencieux.
- Aucune préparation préliminaire des barres !
- La première pièce est toujours bonne !
- L'extraction de la chute de barre et le ravitaillement par la nouvelle barre s'effectuent en quelques secondes !

ANDRÉ BECHLER S.A. 2740 MOUTIER

Fabrique de tours automatiques

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

BONCOURT	HOTEL A LA LOCOMOTIVE Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) (066) 7 56 63
COURCHAVON	HOTEL DES TROIS POISSONS Relais gastronomique	(Mme Lehmann) (066) 6 14 78
COURGENAY	RESTAURANT LA DILIGENCE Sa cuisine française	(Jean Cœudevez) (066) 7 11 65
MOUTIER	HOTEL SUISSE Rénové, grandes salles	(Famille M. Brioschi-Bassi) (032) 93 10 37
LA NEUVEVILLE	HOTEL J.-J. ROUSSEAU Relais gastronomique au bord du lac Mariage, salles pour banquets	(Jean Marty) (038) 7 94 55
PORRENTRUY	HOTEL DU CHEVAL-BLANC Rénové, confort, salles	(C. Sigrist) (066) 6 11 41
PORRENTRUY	HOTEL TERMINUS Hôtel de 80 lits, avec douches - bains - Lift Rest. français - Bar - Salle de conférence	(R. Rey) (066) 6 33 71
SAIGNELÉGIER	HOTEL BELLEVUE 3 salles pour noces et sociétés (constr. 1968) 40 chambres avec eau courante, douche, bains, radio et télévision	(Hugo Marini) (039) 4 56 20
SAINT-IMIER	HOTEL DES XIII CANTONS Relais gastronomique du Jura	(C. M. Zandonella) (039) 4 15 46
SAINT-URSANNE	HOTEL DU BŒUF	(V. Waser) et (F. Jacot) (066) 5 31 49
SAINT-URSANNE	HOTEL DE LA COURONNE (Chez Raoul) Relais gastronomique du Doubs	(Raoul aMarca) (066) 5 31 67
UNDERVELIER	HOTEL DES GALERIES DU PICHOUX	(M. Juillerat-Humair) (066) 3 77 77

**Taux de disposition moyens
par catégories socio-professionnelles du chef de famille**

	Ménages disposant en communauté d'au moins une résidence seconde au sens large (%)	Ménages disposant d'au moins une résidence seconde au sens strict (%)	Ménages disposant d'au moins une résidence seconde en propriété (%)	Nombre de ménages
Exploitants et salariés agricoles	<u>6,0</u>	<u>3,6</u>	<u>2,8</u>	1654
Patrons de l'industrie et du commerce . . .	23,3	17,8	14,0	1328
Professions libérales et cadres supérieurs . . .	<u>51,4</u>	<u>35,5</u>	<u>21,7</u>	828
Cadres moyens . . .	33,3	22,1	13,8	1232
Employés	23,9	12,2	8,6	1064
Ouvriers	14,7	6,6	3,5	4378
Personnel de service . . .	17,9	7,4	5,8	380
Autres (artistes, clergé, armée, police) . . .	40,5	21,4	13,9	346
Inactifs	11,7	7,8	5,1	4344

L'impact

Pour les milieux de protection de la nature, l'homme est un prédateur. Dans certaines limites, cette prédation est tolérable, sinon souhaitable. Mais on va trop loin. On a dépassé la cote d'alerte et c'est ce cri unanime qui a marqué le plus les journées de Royaumont.

Nous citerons le jeune journaliste français Alain Demange qui a résumé le problème en ces termes :

« Trop peu de gens savent ou peuvent voir, entendre, prévoir. C'est à nous d'ouvrir les yeux et de déboucher les oreilles. C'est à nous d'être suffisamment prospectifs pour lancer ce cri d'alarme. Faute de prévoir large et loin, notre civilisation court à la catastrophe, car nous enfantons un monstre. »

Il n'est à considérer que quelques régions de France ou d'ailleurs pour voir le monstre, à condition d'ouvrir les yeux. Chez nous, en particulier, il suffit de passer de Réclère à Ocourt au bord du Doubs pour assister à sa naissance. Mais notre objet n'est pas notre région.

D'un pays à l'autre

Il vaut la peine de s'arrêter un peu sur les communications faites par quelques-uns des différents pays représentés à ce colloque. Sans vouloir les citer tous, bien sûr, ni intégralement, car c'est un livre qu'il faudrait écrire, nous essaierons de dégager parmi les thèmes essentiels de cet apport ceux qui peuvent nous intéresser.

Danemark. — Au Danemark, l'évolution a suivi celle des pays du nord et de l'ouest de l'Europe après la deuxième guerre mondiale, conformément à l'élévation des niveaux de vie et à l'augmentation des temps de vacances. La nécessité de changer de paysage, de milieu, d'activité est devenue ce qu'on appelle un « besoin récréatif ».

Les Danois sont favorisés en ce sens que les côtes de mer ont une longueur de 7500 km. (soit 1,5 m. par habitant). Le chiffre est élevé par comparaison à d'autres pays européens. Mais toutes les côtes ne sont pas aménagées. Il y a des situations inutilisables et beaucoup de propriétés privées.

On admet que 1250 km., soit environ 17 % de la totalité des côtes, sont à disposition du public. La Commission de protection des sites vient de proposer à l'assemblée générale que presque toutes les plages danoises soient ouvertes au public pour la promenade, de courts séjours ou la baignade. Toutefois, reste réservée l'obligation de respecter une distance de 75 m. des habitations dans les propriétés privées.

Une vaste enquête est en cours, en relation avec l'aménagement du territoire qui se propose la création de parcs, de zones de détente, prévoyant également de vastes surfaces affectées au besoin de la recherche scientifique.

On a évalué qu'environ 200 000 nouvelles maisons de loisirs devraient être construites dans les années à venir. Si l'on admet une moyenne de 2000 m² de terrain nécessaire par maison, c'est donc une surface de 400 km² qu'il faut réservé, soit l'équivalent du district de Porrentruy et de celui de Laufon ensemble.

Comme on le voit, le Danemark prend conscience de ce problème, l'évalue et prend des mesures pour harmoniser son évolution ; c'est de la planification. Bien que la loi foncière soit dans le stade actuel un handicap à cette planification, des mesures sont envisagées soit par expropriation, par achat de terrain, soit par une modification des dispositions légales au niveau le plus haut.

Pays-Bas. — Quant aux Pays-Bas, M. H.-P. Klaasen s'est efforcé de démontrer comment le Ministère de la culture, des loisirs, de l'action sociale de son pays a envisagé le problème.

Partant d'une définition de la résidence seconde, il s'emploie à analyser aussi bien le phénomène aboutissant à la résidence seconde que la forme d'habitat qu'elle engendre.

Nous citerons la définition résumée qu'il propose : « La résidence seconde est toute forme d'habitat en dehors de la ville, en plus de la résidence primaire que quelqu'un se réserve en permanence, pour lui ou sa famille, pour y effectuer des séjours importants. »

Ainsi, on n'exclut pas de la résidence seconde la forme d'habitat plus ou moins mobile qu'est la caravane.

Notons aussi qu'à l'échelon gouvernemental les discussions sur ces objets ont abouti à un certain nombre de points de base :

1. On recherche de préférence à relier des ensembles de résidences secondes au noyau d'habitations déjà existantes.
2. Les forêts et autres sites naturels, les berges de bras de mer, les berges de rivières et les bords de lacs doivent être préservés de constructions de tous ordres.

Cliché ADIJ No 596



Quand on ne veut plus des trams en ville, on les utilise à la campagne (bords du Doubs)

Cliché ADIJ No 597



Dans la région du Doubs, la résidence seconde s'installe dans le désordre

(Photos Marcel Faivre)

3. Les nouvelles constructions doivent contribuer à valoriser le paysage environnant aussi bien par leur architecture que par leur implantation.

Quand on sait quel soin les Hollandais apportent à la protection de leur territoire et, qu'on connaît leur expérience de l'aménagement, qu'ils pratiquent depuis avant la deuxième guerre mondiale, on peut certainement tirer de ces concepts des règles de sagesse à l'usage des responsables de l'urbanisme et de la planification européenne.

Angleterre. — Ce sont les Anglais qui ont apporté la contribution la plus positive à ce colloque.

C'est que l'Angleterre, en matière d'aménagement du territoire, est le mieux placé des pays européens. Cette notion, pour elle, date d'avant la deuxième guerre mondiale et l'application s'est intensifiée sitôt après la guerre.

En fait, ce pays ne connaît pas encore l'envahissement de la nature par les urbains, comme c'est le cas de certaines régions de Scandinavie ou d'Amérique.

Mais la pression augmente. Cette constatation a motivé une étude systématique et exhaustive du problème.

Disons d'abord que les bases d'une planification existent. En principe, on ne peut pas construire en dehors des zones affectées à la construction par les plans régionaux. D'autre part, les autorités locales sont très conscientes des considérations esthétiques et imposent de sévères exigences à l'aspect extérieur des constructions. Voilà qui réconforte.

Il existe un véritable mouvement populaire pour une amélioration esthétique de l'habitat. Peut-être a-t-on compris ce que les tristes quartiers urbains ont d'horrible. Il semble que l'on rejette aussi bien les formes que les conditions socio-économiques qui les ont créées. On ne veut plus ce rappel des conditions humaines misérables de l'industrie du début du siècle.

Donc, pour les Anglais, le problème se résume à une programmation de construction basée sur des prévisions socio-économiques. Prévu, le phénomène est abordé avec la sérénité que donne la maîtrise d'une situation. On le prévoit pour ne pas le subir à n'importe quelle condition. Dans ce sens, les Anglais peuvent nous apprendre beaucoup.

Tenant compte de la désaffection agricole qui est une réalité déjà vécue et passée ; avant de construire de nouvelles résidences, on a tenté avec succès de mettre en valeur les maisons rurales désaffectées.

En Cornouaille, en Ecosse, le « National Trust », soutenu officiellement par différentes organisations, a permis la restauration, la modernisation de vieilles maisons rurales, tout en conservant l'aspect extérieur original. On ne détruit pas ce capital du patrimoine. On empêche l'homme d'être prédateur du site, en aidant particulièrement les petits fermiers à construire des « habitats » de vacances à louer suivant certaines règles.

Ainsi, l'économie agricole y trouve son compte. Le capital rural est mis en valeur sans détérioration.

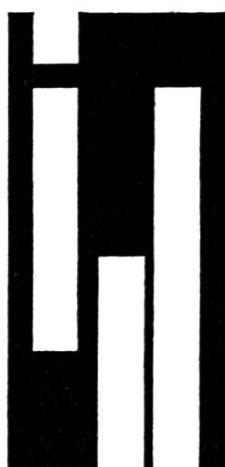
Avant que la pression ne soit trop forte, c'est-à-dire que la demande en résidences secondes s'accentue, on sonde l'avenir. On va même jusqu'à ériger des résidences expérimentales qui devraient tenir

Le journal
que vous
devez lire...

LE DÉMOCRATE

Quotidien
jurassien
du matin

... et pour
tous vos
imprimés
une bonne
adresse:



Imprimerie du Démocrate

Delémont

1460

Loterie SEVA

1x 120'000

1x 40'000

5x 10'000

etc., etc., etc.

Tirage 27 février

compte des besoins fondamentaux et vitaux de l'homme de demain tout en s'intégrant harmonieusement au site.

Dans l'état actuel des choses, ne s'agit-il pas tout simplement d'une attitude de sagesse et n'aurions-nous pas grand besoin de nous en inspirer ?

Suisse. — Nous ne nous étendrons pas sur l'étude très intéressante menée par MM. Bridel et Convers pour le compte de l'Office cantonal vaudois de l'urbanisme. Elle fut brièvement commentée par M. Currat, de Fribourg. Remarquons simplement que de tels travaux, pour obtenir un meilleur rendement, devraient être menés sur l'ensemble du territoire national, puis complétés par des études régionales détaillées.

Notons en passant le gros effort du canton de Vaud dans le domaine de la recherche appliquée à l'aménagement, qui est à souligner et à encourager.

Lors de cette rencontre de plus de 200 spécialistes de la planification, beaucoup d'autres pays ont apporté leur contribution. Même les pays d'Afrique ou d'Amérique du Sud ont suivi les débats avec beaucoup d'attention. Mais leurs problèmes sont différents et nous ne pouvons pas les aborder ici.

Conclusion

En conclusion, l'apport d'une telle confrontation en idées, en expériences, en observations ne peut se résumer. S'il y a un résultat, c'est à longue échéance qu'il faudra le cerner.

Cependant, et cela est intéressant, les autorités françaises présentes ont toutes admis que l'anarchie était la seule règle à ne pas laisser subsister. Quant aux modalités d'agir, les avis divergent. Dans l'organisation actuelle, il n'y a pas de doctrine globale efficace et cohérente, qui puisse s'appliquer dans l'immédiat.

Pour notre part, nous admettons que la seule méthode valable pour lutter contre l'anarchie de la résidence seconde est la planification au niveau régional et local telle qu'elle est appliquée en Angleterre, et envisagée généralement en Suisse. Mais cela ne veut pas dire que tout est résolu chez nous. Même si le principe de l'esthétique des constructions dans le site est écrit dans la loi, les canons de la beauté ne sont pas définis. Dans cette affaire d'appréciation, l'arbitraire n'est pas exclu d'emblée ; la médiocrité peut se situer à tous les niveaux. En réalité, c'est une affaire d'éducation à tous les degrés. Du reste l'éducation n'est-elle pas en définitive le seul grand problème humain ?

M. F.

Où en est l'intégration européenne ?

par Otto FISCHER, conseiller national

La Communauté économique européenne (CEE), dont les débuts fort dynamiques et prometteurs remontent à une dizaine d'années, se trouve depuis un certain temps dans une impasse. Des résultats marquants ont certes été réalisés dans des domaines tels que les tarifs